

AIDE MÉTHODOLOGIQUE À LA CONSTRUCTION DU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE UN EXEMPLE DANS LE DEPARTEMENT DU 35

PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE / LYCÉE..... ANNÉE SCOLAIRE.....

I- INTRODUCTION

L'A.S. est la continuité des cours d'EPS. Elle permet le développement physiologique, psychologique, sociologique et culturel de l'adolescent et contribue en plus à l'apprentissage de la vie associative.

Le projet de l'association sportive répond à plusieurs exigences:

- Il répond au projet académique 2011-2015.
- Il s'inscrit dans la continuité du projet pédagogique E.P.S
- Il prend en compte les textes officiels (notamment la circulaire du 18-08-2010 concernant le développement du sport scolaire).
- Il respecte les orientations générales de l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport Scolaire) auxquelles l'A.S a l'obligation d'adhérer. Il s'inscrit dans la cohérence des axes établis par le plan de développement de chaque département.
- Il prend en compte la spécificité de l'établissement (population scolaire, installations sportives disponibles, moyens humains...).
- Il s'inscrit dans le projet éducatif de l'établissement (éducation à la responsabilité, accès à la citoyenneté, réussite de tous les élèves...).
- Il respecte les choix effectués par les principaux usagers: les élèves.

II- LES OBJECTIFS

Axe du plan de développement UNSS 35	Pour un sport scolaire ambitieux
Les priorités au collège / lycée XXXXX	<p><u>Développer la pratique sportive compétitive</u> : Amener les jeunes à pratiquer une activité physique à leur meilleur niveau</p> <p><u>Référence au Projet d'établissement</u>: Être ambitieux pour et avec TOUS les élèves et leur famille grâce à la mise en œuvre d'une aide à la construction et à la réalisation d'un projet personnel pour l'élève et à la promotion de l'identité «Anita Conti ».</p>
Les actions 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements dans les championnats mis en place par le service départemental de l'UNSS
Les outils/ indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les statistiques des licenciés : Nombre de licenciés soit% des élèves de l'établissement. • Le nombre de rencontres dans chaque activité: • Le nombre de qualifiés aux phases finales départementales, régionales et France • Le palmarès départemental, régional et national • Les statistiques sportives

Axe du plan de développement UNSS 35	Pour un sport scolaire éthique, solidaire et accessible
Les priorités au collège / lycée xxxxx	<p><u>Développer la pratique sportive non compétitive</u> : Faire du sport pour se sentir bien physiquement, psychologiquement et socialement.</p> <p><u>Favoriser l'accès de tous à l'AS et valoriser la réussite de tous les élèves</u> : Accroître notre accueil envers les élèves pour lesquels adhérer à l'AS n'est pas simple (élèves en échec en EPS, élèves en situation de handicap, CSP défavorisées...)</p> <p><u>Référence au projet d'établissement</u>: être ambitieux pour et avec TOUS les élèves et leur famille grâce à la mise en œuvre d'une aide à la construction et à la réalisation d'un projet personnel pour l'élève et à la promotion de l'identité «».</p>
Les actions 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux manifestations de masse, multi activités (faire découvrir des pratiques nouvelles / journées flash : zumba, patinoire, beach, escalade...) • Développer l'offre de pratique : Favoriser l'éducation à la santé par le biais d'un créneau STEP musculation, • Lien CESC action de prévention des risques liés à la sédentarité ou à une mauvaise hygiène de vie. • Garder une licence à prix modique accessible à tous (20 euros) • Favoriser l'adhésion des filles au programme de l'AS grâce à l'intégration d'une pratique hygiéniste dite de forme
Les outils / indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les statistiques des licenciés : Nombre de licenciés soit% des élèves de l'établissement. • Le nombre de rencontres dans chaque activité: • Le nombre de qualifiés aux phases finales départementales, régionales et France • Les statistiques sportives • Rapport filles garçons (en 2012-13 plus de 60% des licenciés étaient des filles)

Axe du plan de développement UNSS35	Pour un sport scolaire responsable
Les priorités au collège / lycée xxxxx	<p><u>Permettre l'apprentissage de la vie associative et l'accès aux responsabilités</u></p> <p><u>Référence au projet d'établissement</u>: favoriser l'accès à la citoyenneté, faciliter la participation active des élèves et leur prise de responsabilités.</p>
Les actions 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'avis des licenciés dans le fonctionnement de l'AS • Quelles activités? • Quelles formes de pratiques? • Quelles finalités? • Impliquer les licenciés à la vie de l'AS • Commission communication • Commission tournoi inter classe, • Commission sortie de fin d'année (recherche financement, lieux...) • Développer la formation de jeunes officiels.
Les outils / indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations des jeunes officiels (nombre de JO validés par activité) • Le nombre d'élèves participant activement à la vie de l'AS

III - ORGANISATION DE L' ASSOCIATION SPORTIVE

Les créneaux d'entraînement s'organisent de la façon suivante

Jour	Heure	Activités proposées
Mardi	13h00- 14h00	STEP, Fitness, Stretching
Mercredi	13h15- 16h00	Badminton - Volley ball
Jeudi	13h00- 14h00	Futsal
Vendredi	17h00- 19h00	Escalade

Les rencontres avec d'autres établissements se déroulent le mercredi après-midi.

IV - L'ENCADREMENT

Les créneaux sont encadrés par trois enseignants d'E.P.S du lycée à raison de 3 forfaits de 3 heures par semaine.

V - LES MOYENS FINANCIERS

Les recettes :

- Les cotisations des élèves.
- Les subventions des services UNSS.
- La subvention municipale de la mairie de ...
- Les actions des élèves du lycée et des licenciés de l'association sportive (organisation d'un tournoi de volley-ball, vente de calendriers...)

Les dépenses :

L'affiliation de l'AS à l' UNSS (80 euros).

Le paiement des licences.

Les déplacements et l'hébergement des élèves lors des compétitions.

L'achat de matériel.

VI - CONCLUSION

Le projet de l'association est donc construit, comme le préconise la circulaire n°2010-125 du 18.08.2010, autour de deux principaux axes :

- La pratique d'activités physiques et sportives, avec une alternance, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts.
- L'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. L'association sportive contribue ainsi à l'apprentissage des règles et à la prévention de la violence

Au-delà de ces deux axes indissociables, l'association sportive s'inscrit dans le projet pédagogique EPS et contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle améliore la qualité de vie au lycée en offrant un intermède dans la semaine de cours dans une perspective de convivialité, d'entretien, de santé, de délasserment, de rencontres et d'échanges.

Elle constitue également un complément de pratique en vue des examens d'E.P.S futurs (baccalauréat). L'association sportive est la continuité des cours d'E.P.S sans s'y substituer. Il est donc impératif que l'ensemble de la communauté éducative prenne conscience de l'intérêt d'avoir une AS dynamique afin de surmonter les difficultés de fonctionnement que nous rencontrons (ramassage scolaire, pas de self le mercredi midi, concurrence avec les clubs sportifs, perception chez l'adolescent de son appartenance à une association, consumérisme...).

Les Professeurs d'E.P.S